

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : maternel ordinaire, maternel spécialisé, primaire ordinaire, primaire spécialisé, secondaire ordinaire CEFA, secondaire ordinaire de plein exercice, secondaire spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 30 septembre 2017
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Création de nouvelles places

Destinataires de la circulaire

- **Aux pouvoirs organisateurs et aux Directions des établissements des réseaux et niveaux concernés**

Pour information :

- Inspecteur général coordonnateur du Service général de l'inspection
- Inspecteurs du fondamental
- Inspecteurs du secondaire
- Conseil des PO de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS)
- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)
- Secrétariat général de l'enseignement catholique (SEGEC)
- Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI)
- Préfets et coordonnateurs de zone(s)
- Inspecteurs du spécialisé

Signataire

Ministre: Marie-Martine SCHYNS

Personnes de contact

Conseil des PO de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS)

Nom et prénom	Téléphone	Email
GALLUCCIO Roberto	+32 (0)2 504 09 10	roberto.galluccio@cpeons.be

Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)

Nom et prénom	Téléphone	Email
GIANNONE Carlo	+32 (0)2 736 89 74	carlo.giannone@cecp.be

Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI)

Nom et prénom	Téléphone	Email
VANDEUREN Raymond	+32 (0)2 527 37 92	secretariat@felsi.be

Secrétariat général de l'enseignement catholique (SEGEC)

Nom et prénom	Téléphone	Email
LATTENIST Guy	+32 (0)2 413 30 03	guy.lattenist@segec.be

Service général des Infrastructures scolaires subventionnées - Email : sgiss@cfwb.be

Nom et prénom	Téléphone	Email
BAY Florine	+32 (0)2 413 30 03	florine.bay@cfwb.be
DARTSCH Barbara (Bruxelles-Brabant wallon)	+32 (0)2 413 27 66	barbara.dartsch@cfwb.be
THIRION Marcel (Liège)	+32 (0)4 254 98 38	marcel.thirion@cfwb.be
ROGIEN Sylvie (Hainaut)	+32 (0)65 55 55 86	sylvie.rogien@cfwb.be
DELHEUSY Véronique (Namur-Luxembourg)	+32 (0)81 82 51 05	veronique.delheusy@cfwb.be

APPEL A PROJETS POUR LA CREATION DE NOUVELLES PLACES 2017.

A. Préambule.

En sa séance du 31 mars 2017, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a déterminé des zones ou parties de zone en tension démographique.

Auparavant, dans le cadre de l'élaboration du Budget, le Gouvernement, conscient de la nécessité et de l'urgence de créer des nouvelles places dans les écoles, a inscrit à son budget 2017 une enveloppe de 20 millions € répartis dans les fonds des bâtiments scolaires.

Le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française prévoit que ces moyens servent à financer à hauteur de maximum 100% des projets visant à :

- a) renforcer rapidement la capacité d'accueil soit par l'extension ou la reconfiguration d'une infrastructure scolaire existante; soit par l'achat et l'aménagement d'un bâtiment ou d'un terrain qui n'était pas à usage scolaire en vue de l'affecter à l'enseignement,
- b) au maintien de la capacité d'accueil à concurrence de maximum 6 % des montants octroyés.

En vue de répartir de manière optimale les ressources existantes entre leurs membres, les organes de coordination et de représentation des pouvoirs organisateurs peuvent déterminer un taux d'intervention inférieur à 100% ainsi qu'un plafond maximal d'intervention pour les projets introduits par les pouvoirs organisateurs qui leur sont affiliés ou conventionnés.

Le Gouvernement a décidé de lancer un appel à projets. Ces projets doivent concerner des établissements situés dans des zones ou parties de zone d'enseignement en tension démographique précisées dans les listes établies par le Gouvernement et en annexe à la présente circulaire.

C'est donc pour les établissements situés au niveau de ces zones/parties de zone qu'il est fait appel aux pouvoirs organisateurs (tous réseaux confondus), ainsi qu'aux organes de représentation afin d'obtenir des propositions de projets de créations de nouvelles places.

B. Procédure de demande de projet de créer de nouvelles places.

Le présent appel à projets est lancé à l'ensemble des pouvoirs organisateurs pour bénéficier des moyens prévus infra dans le respect des critères d'éligibilité prévus.

Les réponses à l'appel à projets sont remises au moyen du (ou des) formulaire(s) ci-joint(s) dûment complétés et transmis aux organes de représentation et de coordination auquel le pouvoir organisateur est affilié ou conventionné, ou à défaut d'organe de représentation ou de coordination, au Service Général des Infrastructures Scolaires Subventionnées (SGISS).

C. Sélection des projets.

Des critères d'éligibilité et des critères de priorisation sont prévus.

Les critères d'éligibilité sont :

- 1° être situés dans une zone ou partie de zone en tension démographique
- 2° permettre l'ouverture d'au moins 25 places scolaires.

Sans préjudice du respect des normes physiques et financières, les critères de priorisation permettant d'évaluer l'efficacité des projets proposés eu égard à leur environnement et au degré de tension démographique dans la zone ou partie de zone concernée ou à l'évolution de celui-ci, sont :

1° La faisabilité technique et budgétaire du projet, compte tenu des éléments suivants :

- a) le délai de mise en œuvre ;
- b) le nombre de places annoncées en regard du projet ;
- c) le nombre de locaux-classes annoncés en regard du projet ;
- d) l'équilibre entre les espaces réservés à l'enseignement et les autres espaces ;
- e) l'efficacité énergétique des bâtiments.

2° le coût par place à charge des moyens prévus au point D. ci-dessous;

3° la possibilité de mutualisation des espaces intérieurs et/ou extérieurs pouvant être utilisés à des fonctions autres qu'uniquement scolaires ;

4° l'accessibilité en particulier par les transports en commun et en mobilité douce ;

5° la situation par rapport à l'environnement urbanistique ainsi que par rapport à l'offre scolaire existante et aux autres projets de création de places ;

6° l'analyse quantitative et qualitative du degré de tension démographique dans la zone ou partie de zone concernée. Par « analyse quantitative », il y a lieu d'entendre le fait d'être situé ou non dans une zone ou partie de zone composée de communes n'atteignant pas l'objectif prioritaire de 7% par rapport à la somme des places existantes dans les écoles de la commune. Par « analyse qualitative », il y a lieu d'entendre le taux de croissance de la population scolaire dans la zone ou partie de zone concernée.

Le classement des projets se fait en distinguant d'une part, les projets relatifs à des zones ou parties de zones composées des communes n'atteignant pas l'objectif prioritaire de 7% par rapport à la somme des places existantes dans les écoles de la commune, et d'autre part, les projets relatifs à des zones ou parties de zones composées de communes dont le tampon est compris entre 7 et 10% par rapport à la somme des places existantes dans les écoles de la commune.

Le classement des projets peut comprendre une réserve de projets susceptibles d'être subventionnés si des projets mieux classés étaient abandonnés ultérieurement.

La personne de contact au sein du pouvoir organisateur devra donc se tenir à disposition des agents de la DGI (Direction générale des Infrastructures) pour leur fournir toutes les informations utiles, la visite des lieux, etc. et pour permettre l'analyse du dossier.

D. Subventionnement des projets.

Sur base de l'analyse des projets réalisés par l'Administration en charge des Infrastructures en fonction des critères d'éligibilité et de priorisation définis ci-dessus, le Gouvernement arrêtera une liste de projets qu'il financera en fonction des moyens budgétaires disponibles. La liste comprendra par ailleurs les projets en réserve (susceptibles d'être subsidiés en cas d'abandon de projets mieux classés)

Pour ce faire, les moyens disponibles actuellement sont :

- Pour le réseau organisée par le FWB : 4.378.000 €
- Pour le réseau officiel subventionné : 7.935.000 €
- Pour les réseaux libres subventionnés : 7.687.000 €

E. Remise des formulaires de demande.

L'Administration en charge de l'Infrastructure se tient à la disposition des pouvoirs organisateurs pour les aider à remplir les formulaires de demande ou pour toute explication qui serait nécessaire.

Pour ce faire, il peut être pris contact avec l'administration à l'adresse mail ci-après : sgiss@cfwb.be ou par téléphone au 02/413.30.03

Le formulaire (1 par projet) doit être envoyé auprès de l'organe de représentation et de coordination auquel votre Pouvoir organisateur est affilié ou conventionné :

- CPEONS – Rue des Minimes 87 – 89 à 1000 Bruxelles.
- CECP – Avenue des Gaulois, 32 à 1040 Bruxelles.
- FELSI – Avenue Jupiter, 180 à 1190 Bruxelles.
- SEGEC – Service des bâtiments (SIEC) - avenue Mounier, 100 à 1200 Bruxelles.
- WBE - Service général des Infrastructures Scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles.

Les organes de coordination et de représentation transmettent leurs propositions de réponses à l'appel à projets au Service Général des Infrastructures Scolaires Subventionnées (SGISS) afin que celui-ci puisse analyser **au fur et à mesure** de leur réception les critères de priorisation 1° à 3° ci-dessus.

Si votre Pouvoir organisateur n'est pas affilié ou conventionné à un organe de représentation et de coordination, le formulaire doit être envoyé au :

- Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction générale des Infrastructures, Boulevard Léopold II, 44, 1080 BRUXELLES.

Marie-Martine SCHYNS,

Ministre de l'Education

Annexes :

- Listes établies par le Gouvernement précisant les zones ou parties de zone d'enseignement en tension démographique
- 1 formulaire de demande pour l'enseignement fondamental
- 1 formulaire de demande pour l'enseignement secondaire.

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

Annexe

Listes établies par le Gouvernement précisant

les zones ou parties de zone d'enseignement en tension démographique

Table des matières

1. Enseignement fondamental	1
1.1. Liste des communes situées dans des zones ou parties de zone en tension où l'objectif prioritaire d'écart entre l'offre et la demande de places est inférieur à 7%	1
1.2. Liste des communes situées dans des zones ou parties de zone en tension où l'écart entre l'offre et la demande de places est compris entre 7 et 10%.....	2
2. Enseignement secondaire	3
2.1. Liste des communes situées dans des zones ou parties de zone en tension où l'objectif prioritaire d'écart entre l'offre et la demande de places est inférieur à 7%	3
2.2. Liste des communes situées dans des zones ou parties de zone en tension où l'écart entre l'offre et la demande de places est compris entre 7 et 10%.....	5

1. **Enseignement fondamental**

- 1.1. Liste des communes situées dans des zones ou parties de zone en tension où l'objectif prioritaire d'écart entre l'offre et la demande de places est inférieur à 7%

FONDAMENTAL	Zones ou partie de zone "en tension"
Auderghem	Bruxelles
Bruxelles	
Etterbeek	
Ganshoren	
Koekelberg	
Jette	
Woluwe-St-Pierre	
Molenbeek-St-Jean	
Saint-Josse-ten-Noode	
Seraing	Seraing
Awans	
Donceel	

Engis	
Grâce-Hollogne	
Herstal	
Remicourt	
Saint-Nicolas	
Liège	Liège
Chaufontaine	
Herstal	
Saint-Nicolas	
Soumagne	
Sprimont	
Trooz	
Nivelles	Nivelles
Ittre	
Les Bons Villers	
Braine-le-Château	
Courcelles	
Écaussinnes	
Genappe	
Pont-à-Celles	
Rebecq	
Villers-la-Ville	
Welkenraedt	Welkenraedt
Baelen	
Dison	
Jalhay	
Colfontaine	Colfontaine
Honnelles	
Quaregnon	
Quévy	
Hamois	Hamois
Havelange	
Herve	Herve
Olne	
Dalhem	
Dison	
Soumagne	
Sprimont	
Trooz	

1.2. Liste des communes situées dans des zones ou parties de zone en tension où l'écart entre l'offre et la demande de places est compris entre 7 et 10%.

FONDAMENTAL	Zones ou partie de zone "en tension"
Gembloux	Gembloux
La Bruyère	
Chastre	
Éghezée	
Jemeppe-sur-Sambre	
Walhain	
Jurbise	Jurbise
Soignies	
Chièvres	
Lens	
Quaregnon	
Ecaussines	
Visé	Visé
Oupeye	
Dalhem	
Herstal	

2. Enseignement secondaire

2.1. Liste des communes situées dans des zones ou parties de zone en tension où l'objectif prioritaire d'écart entre l'offre et la demande de places est inférieur à 7%

SECONDAIRE	Zones ou partie de zone "en tension"
Anderlecht	Bruxelles
Auderghem	
Bruxelles	
Etterbeek	
Ganshoren	
Ixelles	
Jette	
Koekelberg	
Uccle	

Woluwe-St-Lambert	
Woluwe-St-Pierre	
Molenbeek-Saint-Jean	
Evere	
Berchem-Ste-Agathe	
Schaerbeek	
Saint-Josse-ten-Noode	
Forest	
Braine-l'Alleud	Braine l'Alleud
Nivelles	
Waterloo	
Braine-le-Château	
Genappe	
Ittre	
Lasne	
Pont-à-Celles	
Rixensart	
Seneffe	
Amay	Huy-Amay
Huy	
Wanze	
Villers-le-Bouillet	
Ohey	
Héron	
Modave	
Flémalle	
Engis	
Nandrin	
Verlaine	
Tinlot	
Hannut	Hannut
Orp-Jauche	
Braives	
Geer	
Wasseiges	
Burdinne	
Lincet	
Berloz	
Dour	Dour
Frameries	
Colfontaine	
Quaregnon	
Hensies	
Honnelles	
Neufchâteau	Neufchâteau

Visé	Visé
Oupeye	
Blégny	
Juprelle	
Dalhem	
Bastogne	Bastogne
Bertogne	

2.2. Liste des communes situées dans des zones ou parties de zone en tension où l'écart entre l'offre et la demande de places est compris entre 7 et 10%.

SECONDAIRE	Zones ou partie de zone "en tension"
Arlon	Arlon
Attert	
Messancy	
Ath	Ath
Lessines	
Chièvres	
Ellezelles	
Brugelette	
Braine-le-Comte	Soignies
Soignies	
Enghien	
Lens	
Le Roeulx	
Tubize	
Silly	
Floreffe	Namur
Namur	
Fosses-la-Ville	
Profondeville	
La Bruyère	
Gerpennes	Gerpennes
Ham-sur-Heure-Nalinnes	
Aiseau-Presles	
Farciennes	
Herve	Herve
Dison	

Blégny	
Beyne-Heusay	
Dalhem	
Thimister-Clermont	
Soumagne	
Aubel	
Olné	
Marche-en-Famenne	
Hotton	Marche
Somme-Leuze	
Nassogne	
Morlanwelz	
Anderlues	Morlanwelz
Manage	
Lobbès	
Binche	
Mouscron	Mouscron
Estaimpuis	
Pecq	
Saint-Ghislain	Saint-Ghislain
Beloeil	
Colfontaine	
Bernissart	
Quaregnon	
Jurbise	
Chièvres	
Hensies	

PLAN DE CREATION DE NOUVELLES PLACES DANS LE FONDAMENTAL

Appel à projets 2017

FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Renseignements généraux

1.1. Pouvoir organisateur existant (P.O.) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Coordonnées de la personne-ressource du P.O. :

Nom : Prénom :

N° Téléphone : GSM :

E-mail :

1.2. Pouvoir organisateur à créer :

Coordonnées de la personne-ressource :

Nom : Prénom :

N° Téléphone : GSM :

E-mail :

Adresse :

Code postal : Commune :

Le nouveau pouvoir organisateur sera constitué (à préciser (par ex ASBL,...)) :

1.3. Le coût total (TVA et frais généraux de maximum 8% compris) demandé à charge de la FW-B (sur les moyens mentionnés au point D. de la présente circulaire) : €

2. Renseignements concernant l'établissement dans lequel les nouvelles places seront créées

2.1. Il s'agit d'un nouvel établissement

2.2. Il s'agit d'un établissement existant

2.2.1 Etablissement :

Dénomination officielle :

Adresse :

Code postal : Commune :

Numéro FASE :

2.2.2. L'implantation concernée par la création de places existe déjà

Dénomination officielle :

Adresse :

Code postal : Commune :

Numéro FASE :

2.2.3. Population scolaire de l'implantation (situation au 15 janvier)

Niveau	2013	2014	2015	2016	2017
Maternel					
Primaire					
Secondaire					
TOTAL					

2.2.4. Nombres de places qui étaient encore disponibles (situation au 15 janvier 2017)

Primaire :

Maternel :

Commentaire éventuel :

2.2.5. Type d'établissement :

Ordinaire

Spécialisé

2.2.6. Le P.O. est-il propriétaire du bien concerné ?

OUI NON

2.2.7. Le P.O. dispose-t-il d'un droit réel lui garantissant la jouissance du bien pendant au moins 20 ans à dater du 01/01/2018 ?

OUI NON

2.2.8. Occupation conjointe des infrastructures avec d'autres organismes (Administration, associations culturelles, sportives, autre secteur / niveau d'enseignement, etc)

OUI NON

Si oui, précisez ci-après :

2.2.9. Il s'agit d'une nouvelle implantation qui serait créée

OUI NON

3. Description du projet de création de nouvelles places

Veillez répondre aux points suivants afin de permettre à l'administration et au Gouvernement d'analyser les réponses à l'appel à projets sur base des critères énoncés dans la circulaire :

3.1. Mon projet est accessible en particulier par les transports en commun et en mobilité douce

OUI NON

Si oui, précisez :

3.2. Mon projet concerne :

Des travaux d'aménagement de locaux existants

- Nombre de nouvelles classes créées : classes
- Nombre de nouvelles places créées : places
- Description des travaux envisagés :
- Description des possibilités de mutualisation des espaces intérieurs et/ou extérieurs pouvant être utilisés à des fonctions autres qu'uniquement scolaires (par exemple para scolaires, sport, plaines de vacances, clubs,...) :
- Surface brute brute « plancher »¹ concernée par les travaux : m²
- Estimation du coût des travaux (hors TVA) : €
- Le projet nécessite-t-il la désignation d'un auteur de projet ? OUI NON
(Architecte, bureau d'étude, etc ...)
Si oui, la procédure de désignation de l'auteur de projet est-elle déjà en cours : OUI NON
- Un permis d'urbanisme doit-il être sollicité pour ces travaux OUI NON

Une extension des bâtiments existants

- Nombre de nouvelles classes créées : classes
- Nombre de nouvelles places créées : places
- Description des travaux envisagés :
- Possibilité de mutualisation des espaces intérieurs et/ou extérieurs pouvant être utilisés à des fonctions autres qu'uniquement scolaires (par ex. : para scolaires, sport, plaines de vacances, clubs,...) :
- Surface brute brute « plancher »² concernée par les travaux : m²

¹ Voir Art.2 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 fixant les règles qui déterminent le besoin en constructions nouvelles ou extensions et les normes physiques et financières pour les bâtiments scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux.

² Idem

- Estimation du coût des travaux (hors TVA) : €
- Le projet nécessite-t-il la désignation d'un auteur de projet ? OUI NON
(Architecte, bureau d'étude, etc ...)
Si oui, la procédure de désignation de l'auteur de projet est-elle déjà en cours : OUI NON

Un achat d'un bâtiment et des travaux d'aménagement de ce bâtiment

- Le bâtiment dont l'achat est envisagé est situé à l'adresse ci-dessous (joindre un plan d'implantation, par ex. : vue Google)
Adresse :
Code postal : Commune :
- Coût d'achat du bien (y compris frais) : €
 - Dont valeur du bâtiment : €
 - Dont valeur du terrain : €
- Surface brute « plancher » du bâtiment : m²
- Capacité du projet :
 - Nombre de places : places
 - Nombre de classes : classes
- Coût des travaux à réaliser (HTVA) : €
- Descriptif des travaux à réaliser (qualité et fonctionnalité du projet eu égard aux besoins scolaires):
- Possibilité de mutualisation des espaces intérieurs et/ou extérieurs pouvant être utilisés à des fonctions autres qu'uniquement scolaires (par ex. : para scolaires, sport, plaines de vacances, clubs,...) :
- Un permis d'urbanisme doit-il être sollicité pour ces travaux ? OUI NON

La construction d'une nouvelle école

- Localisation du site du projet envisagé :
Adresse :
Code postal : Commune :
N° de parcelle cadastrale (joindre vue Google) :
- Etes-vous propriétaire du terrain ? OUI NON
Si non, indiquer les coordonnées du propriétaire :
- Des négociations pour l'achat du terrain sont-elles en cours ? OUI NON
Commentaires éventuels :
- Capacité de la nouvelle école : places
 - Places en maternelle : places
 - Places en primaire : places
- Description des travaux envisagés :
- Possibilité de mutualisation des espaces intérieurs et/ou extérieurs pouvant être utilisés à des fonctions autres qu'uniquement scolaires (par exemple para scolaires, sport, plaines de vacances, clubs,...) :

PLAN DE CREATION DE NOUVELLES PLACES DANS LE SECONDAIRE

Appel à projets 2017

FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Renseignements généraux

1.1 Pouvoir organisateur existant (P.O.) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Coordonnées de la personne-ressource du P.O. :

Nom : Prénom :

N° Téléphone : GSM :

E-mail :

1.2. Pouvoir organisateur à créer :

Coordonnées de la personne-ressource :

Nom : Prénom :

N° Téléphone : GSM :

E-mail :

Adresse :

Code postal : Commune :

Le nouveau pouvoir organisateur sera constitué (à préciser (par ex. : ASBL,...)) :

1.3. Le coût total (TVA et frais généraux de maximum 8% compris) demandé à charge de la FW-B (sur les moyens mentionnés au point D. de la présente circulaire) €

2. Renseignements concernant l'établissement dans lequel les nouvelles places seront créées

2.1. Il s'agit d'un nouvel établissement

2.2. Il s'agit d'un établissement existant

2.2.1. Etablissement :

Dénomination officielle :

Adresse :

Code postal : Commune :

Numéro FASE :

2.2.2. L'implantation concernée par la création de places existe déjà

Dénomination officielle :

Adresse :

Code postal : Commune :

Numéro FASE :

2.2.3. Population scolaire de l'implantation (situation au 15 janvier)

Niveau	2013	2014	2015	2016	2017
Maternel					
Primaire					
Secondaire					
TOTAL					

2.2.4. Nombres de places qui étaient encore disponibles (situation au 15 janvier 2017)

Secondaire :

Commentaire éventuel :

2.2.5. Type d'établissement :

- Secondaire ordinaire
 Secondaire spécialisé

2.2.6. Le P.O. est-il propriétaire du bien concerné ?

OUI NON

2.2.7. Le P.O. dispose-t-il d'un droit réel lui garantissant la jouissance du bien pendant au moins 20 ans à dater du 01/01/2018 ?

OUI NON

2.2.8. Occupation conjointe des infrastructures avec d'autres organismes (Administration, associations culturelles, sportives, autre secteur / niveau d'enseignement, etc)

OUI NON

Si oui, précisez ci-après :

2.2.9. Il s'agit d'une nouvelle implantation qui serait créée

OUI NON

3. Description du projet de création de nouvelles places

Veillez répondre aux points suivants afin de permettre à l'administration et au Gouvernement d'analyser les réponses à l'appel à projets sur base des critères énoncés dans la circulaire :

3.1. Mon projet concerne :

ENSEIGNEMENT ORDINAIRE

- 1^{er} degré commun
- 2^{ème}/3^{ème} degré
- Transition Général
 - Technique
 - Artistique
- Qualifiant Technique
- Professionnel
- Alternance
- Autre :

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

- Forme 4
- Forme 3
- Forme 2
- Forme 1

3.2. Mon projet est accessible en particulier par les transports en commun et en mobilité douce

OUI NON

Si oui, précisez :

3.3. Mon projet concerne :

- Des travaux d'aménagement de locaux existants :
- Nombre de nouvelles classes créées : classes
 - Nombre de nouvelles places créées : places
 - Description des travaux envisagés :
 - Description des possibilités de mutualisation des espaces intérieurs et/ou extérieurs pouvant être utilisés à des fonctions autres qu'uniquement scolaires (par exemple para scolaires, sport, plaines de vacances, clubs,...) :

- Surface brute « plancher »¹ concernée par les travaux : m²
- Estimation du coût des travaux (hors TVA) : €
- Le projet nécessite-t-il la désignation d'un auteur de projet ?
(Architecte, bureau d'étude, etc ...) OUI NON
- Si oui, la procédure de désignation de l'auteur de projet est-elle déjà en cours ? OUI NON
- Un permis d'urbanisme doit-il être sollicité pour ces travaux ? OUI NON

Une extension des bâtiments existants :

- Nombre de nouvelles classes créées : classes
- Nombre de nouvelles places créées : places
- Description des travaux envisagés:
- Possibilité de mutualisation des espaces intérieurs et/ou extérieurs pouvant être utilisés à des fonctions autres qu'uniquement scolaires (par exemple para scolaires, sport, plaines de vacances, clubs,...) :
- Surface brute² « plancher » concernée par cette extension : m²
- Estimation du coût des travaux (hors TVA) : €
- Le projet nécessite-t-il la désignation d'un auteur de projet (Architecte, bureau d'étude, Etc.) : OUI NON
- Si oui, la procédure de désignation de l'auteur de projet est-elle déjà en cours ? OUI NON

Un achat d'un bâtiment et des travaux d'aménagement de ce bâtiment :

- Le bâtiment dont l'achat est envisagé est situé à l'adresse ci-dessous (joindre un plan d'implantation, par ex. : vue Google) :
Adresse :
Code postal : Commune :
- Coût d'achat du bien (y compris frais) : €
 - dont valeur du bâtiment : €
 - dont la valeur du terrain : €
- Surface brute « plancher » du bâtiment : m²
- Capacité du projet :
 - Nombre de places : places
 - Nombre de classes : classes
- Coût des travaux à réaliser (HTVA) : €
- Descriptif des travaux à réaliser:

¹ Voir Art.2 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 fixant les règles qui déterminent le besoin en constructions nouvelles ou extensions et les normes physiques et financières pour les bâtiments scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux.

² Idem

- Possibilité de mutualisation des espaces intérieurs et/ou extérieurs pouvant être utilisés à des fonctions autres qu'uniquement scolaires (par exemple para scolaires, sport, plaines de vacances, clubs,...) :
- Un permis d'urbanisme doit-il être sollicité pour ces travaux ? OUI NON

La construction d'une nouvelle école :

- Localisation du site du projet envisagé
Adresse :
Code postal : Commune :
N° de parcelle cadastrale (joindre vue Google) :
- Etes-vous propriétaire du terrain ? OUI NON
 - * Si non, indiquer les coordonnées du propriétaire :
 - * Des négociations pour l'achat du terrain sont-elles en cours ? OUI NON
- Commentaires éventuels :
- Capacité de la nouvelle école : places
- Description des travaux envisagés :
- Possibilité de mutualisation des espaces intérieurs et/ou extérieurs pouvant être utilisés à des fonctions autres qu'uniquement scolaires (par exemple para scolaires, sport, plaines de vacances, clubs,...) :
- Surface brute « plancher »³ du projet : m²
- Estimation du coût des travaux à réaliser (HTVA) : €
- Coût des études (honoraires, archi, BE) (HTVA) : €
- La procédure de désignation d'un auteur de projet est-elle déjà en cours ? OUI NON
- La demande de permis d'urbanisme est-elle déjà introduite auprès des autorités compétentes ? OUI NON

Documents à annexer :

Quelle que soit la nature de votre projet (aménagement, extension, achat, nouvelle école) votre demande doit être appuyée par tous les éléments qui permettent d'en comprendre la portée, le coût, etc.

Pour permettre l'application des critères de priorisation des projets prévus dans la circulaire, il convient de joindre à votre demande les documents suivants, et ce dans la mesure du possible :

- ✓ Un plan d'implantation (par ex. : échelle 1/500, ou une vue Google) du site hébergeant le bien immeuble concerné par les travaux, ou le terrain de la future construction, ou du bâtiment à acquérir) ;

³ Voir Art.2 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 fixant les règles qui déterminent le besoin en constructions nouvelles ou extensions et les normes physiques et financières pour les bâtiments scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux.

- ✓ Les éléments du programme envisagés ;
- ✓ Un reportage photographique du site et/ou du bâtiment ;
- ✓ Un planning prévisionnel ;
- ✓ Tout rapport utile pour comprendre la situation et la portée des travaux (rapports SRI, Inspection scolaire, rapports organismes agréés, audit énergétique, inventaire amiante, ...)
- ✓ Tout document utile permettant d'estimer le coût des travaux (par ex. : démolition, gros œuvre, techniques spéciales,...)

Fait à _____, le _____

Visa du pouvoir organisateur

Nom et signature